



# IFRS en bref

Janvier 2024



**Cette Newsletter vous présente les derniers développements en matière de normes IFRS**

## **Podcast : actualité comptable IFRS pour la clôture 2023**



Dans le contexte des incertitudes actuelles, ce podcast fait la synthèse des principaux points d'actualité comptable pour la préparation des états financiers annuels IFRS 2023, avec un focus sur les sujets suivants :

- les enjeux climatiques,
- les tests de dépréciation,
- la nouvelle réglementation Pilier 2,
- les informations attendues au titre des principes comptables significatifs, et enfin
- IFRS 17 sur les contrats d'assurance impactant les assureurs et les non-assureurs.

**J'ÉCOUTE LE PODCAST**

## Engagements liés aux enjeux climatiques - discussions à l'IFRS IC

Lors de sa réunion de novembre 2023, l'IFRS IC a discuté de la comptabilisation des engagements liés aux enjeux climatiques. Les échanges ont porté plus précisément sur les circonstances dans lesquelles une société reconnaîtrait une provision en lien avec les coûts à engager pour répondre à un engagement de réduction ou de compensation de ses émissions de gaz à effet de serre. Le cas discuté concerne un engagement « net-zéro » ou équivalent.



Découvrez notre nouvelle vidéo qui résume ces échanges !

[JE DÉCOUVRE LA VIDÉO](#)

## Dettes ou Capitaux propres ? Potentiels changements en perspective pour la classification des instruments financiers et des informations en annexe à fournir qui s'y rattachent



Le 29 novembre dernier, l'IASB a publié un exposé-sondage portant sur la classification des instruments financiers émis en application de la norme IAS 32 Instruments financiers – Présentation. La période de commentaires est ouverte jusqu'au 29 mars 2024.

Avec les nouvelles propositions de l'IASB, certaines sociétés pourraient devoir procéder à des changements de classement des instruments financiers qu'elles ont émis.

De plus, de nombreuses sociétés

pourraient devoir également présenter de nouvelles informations en annexe portant sur leurs instruments de capitaux propres et certains types de passifs financiers.

Vous trouverez plus de détail sur les modifications proposées dans notre article.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Adoption par l'UE des amendements à IAS 1 relatifs au classement des dettes au bilan

Les deux séries d'amendements à IAS 1 Présentation des états financiers, portant sur le classement de certaines dettes en tant qu'éléments courants ou non courants, publiées en 2020 et 2022 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, ont été adoptées par l'Union Européenne le 19 décembre 2023.

Pour en savoir plus sur les impacts potentiels de ces amendements, vous pouvez consulter notre article.

[JE LIS L'ARTICLE](#)



## Mise à jour 2023 de nos modèles d'états financiers IFRS pour les banques



Nos Illustrative disclosures for banks visent à faciliter l'élaboration des états financiers annuels au 31 décembre 2023 pour les établissements financiers, grâce à des exemples de formulations adaptées et sur la base des dernières évolutions normatives.

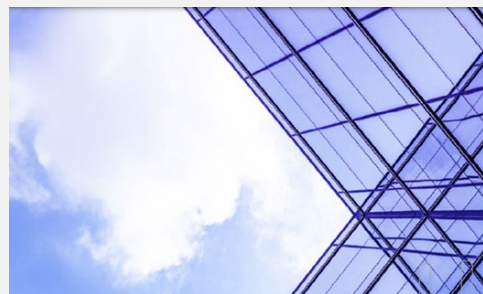
Cette nouvelle version inclut notamment des illustrations sur :

- l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (amendements à IAS 12) ;
- la réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (amendements à IAS 12) ;
- les informations à fournir sur les méthodes comptables (amendements à IAS 1 et du Practice Statement 2).

[JE TÉLÉCHARGE LA PUBLICATION](#)

## Publication de la version 2023 de nos modèles d'états financiers IFRS pour les fonds d'investissement

Cette publication vise à faciliter l'élaboration des états financiers annuels au 31 décembre 2023 pour les fonds d'investissement, grâce à des exemples de formulations adaptées et sur la base des dernières évolutions normatives.



[JE LIS LA PUBLICATION](#)

**KPMG vous accompagne**

## Les ressources de KPMG International



Consulter

## Radio KPMG



Rendez-vous sur notre page dédiée



Téléchargez notre application

## Contact Accounting Advisory

pour toute consultation technique notre équipe est à votre disposition



Contacter

## L'équipe de rédaction



**Emmanuel Paret**

**Associé KPMG**  
Responsable de la doctrine comptable



**Cristina Sandulachi**

**Senior Manager KPMG**  
Doctrine comptable





#### Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG\*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

\* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.